

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 12 novembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 5 novembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **12** - votants **18**

Présents : BERARD Maxime - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien - GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M. DEJY Guillaume

Pouvoirs de :
M. ARMANDIE Jean-Pierre à Mme CHIAPPONI Marina
Mme BELLEVILLE Patricia à M. CHARPIOT François
Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie à Mme PORTEVIN Christine
Mme COURT Sylvie à M. FEUILLASSIER Stéphanie
M. DU PONTAVICE Quentin à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M. FIORONI Stéphane à M. LANOE Loïc

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Commande publique : Prestations de nettoyage des bâtiments municipaux : Attribution du marché

N°20241112-12

Rapporteur : Mme le Maire

Annexe : Procès-Verbal de la commission des marchés du 28 octobre 2024

Synthèse et exposé des motifs

Une consultation a été effectuée pour les prestations de nettoyage des bâtiments municipaux avec une répartition des bâtiments en 3 lots :

- Lot 1 : Salle d'activité, médiathèque municipale, école élémentaire ;
- Lot 2 : Salle du Queyron, Salle Jourdan, Salle Lallement, Dojo, tour Bénard, crèche municipale ;
- Lot 3 : Ecole maternelle et mairie.

La consultation a été publiée le 11 septembre 2024, avec une date limite de réception des offres fixée au 11 octobre 2024 à 12h. Quatre entreprises ont répondu à cette consultation.

Une des candidatures a été éliminée car irrégulière (toutes les pièces requises par les dispositions du règlement de la consultation du marché n'étaient pas fournies).

Au vu de la commission des marchés réunie le 28 octobre 2024, il est nécessaire d'autoriser l'attribution de ce marché de fourniture, tel est l'objet de cette délibération.

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler le marché pour les prestations de nettoyage des bâtiments municipaux ;

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un marché de fournitures courantes et de services à procédure adaptée exécuté au moyen de bons de commande pour une durée d'1 an renouvelable 1 fois ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires ont été portés au budget 2025 et suivants.

VU le procès-verbal de la commission des marchés du 28 octobre 2024 annexé à la présente ;

VU l'avis du bureau municipal du 4 novembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** l'attribution du marché pour les prestations de nettoyage des bâtiments municipaux :
 - Pour le lot 1, à l'entreprise ATALIAN Propreté située Immeuble le Galilée ZI St Joseph, 04100 MANOSQUE pour un montant estimatif annuel de 21 181,68 € HT ;
 - Pour le lot 2, à l'entreprise ATALIAN Propreté située Immeuble le Galilée ZI St Joseph, 04100 MANOSQUE pour un montant estimatif annuel de 22 092.24 € HT ;
 - Pour le lot 3, à l'entreprise ATALIAN Propreté située Immeuble le Galilée ZI St Joseph, 04100 MANOSQUE pour un montant estimatif annuel de 17 478.72 € HT ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à procéder à la signature du marché prestations de nettoyage des bâtiments municipaux ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ces marchés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 14 novembre 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 14 novembre 2024
Publié le : 14 novembre 2024

